



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

2^{ème} réunion de 2025

Séance du 16 juin 2025

Délibération

PV n° 3

Objet : Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR)

Date de convocation :
04 juin 2025

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• **Membres de droit**

Membres présents : 2

*Monsieur le Directeur de cabinet de la Préfecture Charles NOÏN.
Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET.*

• **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 13

*Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Catherine LEDOUBLE, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.
Messieurs Bruno BAUDOUX, Jean-Marie CAMUT, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Jacky RAGUIN.*

Membres absents excusés non représentés : 9

*Mesdames Sonia MEIRHAEGHE, Agnès MIGNOT.
Messieurs Guy BERNIER, Philippe BORDE, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Didier LEPRINCE, Arnaud MAGLOIRE, Denis POTTIER.*

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Cdt Nicolas RUINET, Adc Rudy GUBLIN, Adc Cyrille RAPHAEL, Madame Laetitia MUSSARD.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

SDACR 2025 2030

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) du service départemental d'incendie et de secours constitue l'ossature de la politique publique de sécurité civile du territoire.

Il intègre l'identification et la couverture des risques et des effets de menaces pour assurer la sécurité des personnes, des biens, des animaux et de l'environnement. L'ambition du SDACR est de projeter l'organisation de la réponse opérationnelle du SDIS à l'horizon 2030 et de représenter l'ambition départementale partagée de sécurité civile.

Depuis 2015, la loi NOTRÉ a introduit une révision quinquennale obligatoire des SDACR. L'objectif est de réinterroger régulièrement les orientations stratégiques fixées par le SDACR au travers d'un diagnostic, de mettre à jour l'inventaire des risques, d'intégrer les évolutions technologiques/techniques et l'évolution du territoire. Le précédent SDACR établi en 2018 pour la période 2019-2024 a fait l'objet d'un diagnostic et le processus de rédaction du nouveau SDACR s'appuie sur la méthodologie nationale définie par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.

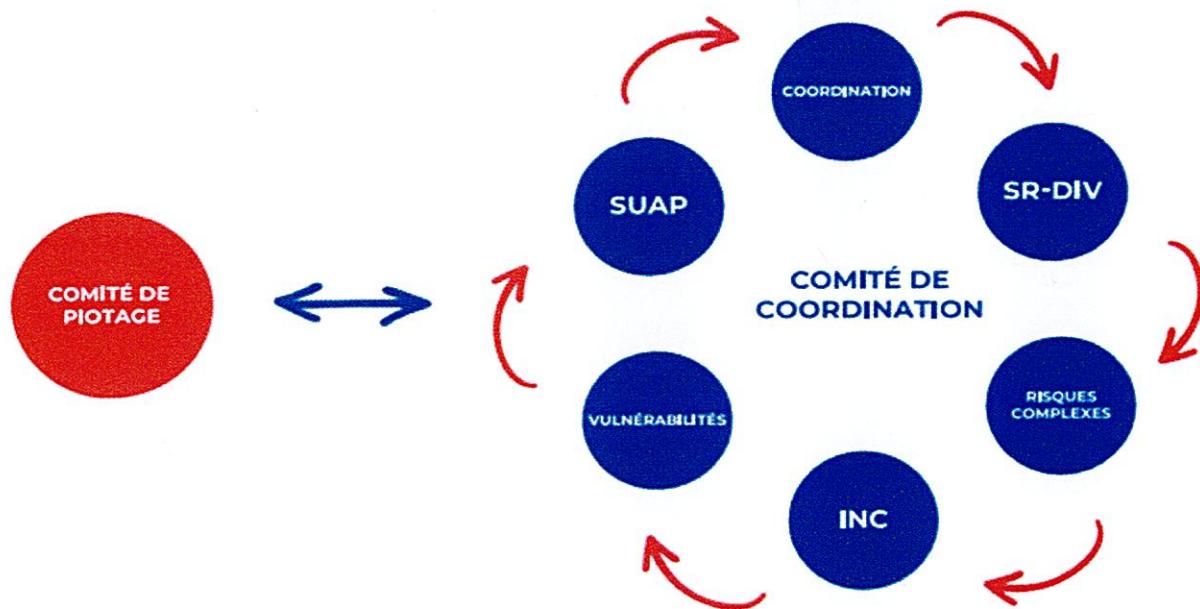
Fruit d'une concertation tripartite entre le Préfet, le Président du Conseil d'administration du SDIS et le directeur du SDIS au travers d'un comité stratégique institué à cet effet, le SDACR représente le socle de l'élaboration des différents documents nécessaires à l'administration optimisée de l'établissement public de secours (règlement opérationnel, trajectoire ressource humaine, plan de formation, plan d'acquisition de matériels ...).

Ce comité stratégique a défini les orientations stratégiques du SDACR 2025-2030 suivantes :

- Maintenir les délais moyens de réponse opérationnelle constatés sur la période 2019-2024
- Identifier les capacités d'évolution et d'optimisation internes du SDIS dans un contexte financier complexe
- Intégrer les partenaires externes dans les orientations du SDACR en soutien du SDIS et dans des actions interservices/partenariales.

Une organisation collaborative de réflexion sous forme de comité de pilotage appuyé par 5 groupes de réflexions (Incendie, SUAP, secours routiers et opérations diverses, risques complexes et vulnérabilités) permet de les décliner. Ce faisant en intégrant l'évaluation des risques du territoire et la couverture de ces derniers par les moyens du SDIS et des Corps communaux ; services locaux d'incendie et de secours.

Le SDACR s'appuie sur les indicateurs issus de l'activité opérationnelle et des enquêtes nationales (INFOSDIS), les données partagées par les services partenaires, de cartographie mais aussi, au travers d'une démarche participative par l'intégration de suggestions recueillies en interne et en externe du SDIS. Les propositions du territoire au travers des 5 groupes de réflexion thématiques ont intégré les retours des boîtes à idées et dans une approche intergénérationnelle, les jeunes sapeurs-pompiers et anciens, réservistes citoyens du SDIS ont été associés dans une séquence portant sur la transmission de la culture de sécurité civile et de valorisation de l'engagement citoyen.



L'analyse des différents groupes de réflexion menée depuis septembre 2024 met en exergue que le SDIS de l'AUBE dispose des moyens matériels et d'un maillage territorial adapté et efficace.

Cependant, les services d'incendie et de secours sont confrontés depuis quelque temps à deux phénomènes structurels :

- une évolution sociétale occasionnant une baisse de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires
- une évolution du climat engendrant une augmentation des risques de feux et de phénomènes climatiques violents (vents, orages, inondations...).

Lutter contre la baisse de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

La ressource des sapeurs-pompiers volontaires représente 80 % des effectifs. Il s'agit de la vulnérabilité majeure pour la couverture des risques pour les prochaines années. En effet, à ce jour, seuls les centres de secours, disposant d'une garde postée (Troyes Vouldy, Troyes ouest, Nogent-sur-Seine, ainsi que Romilly-sur-Seine) et le centre de secours de Brienne-le-Château sont en capacité de mobiliser du personnel permettant des engagements d'engins complets durant la journée semaine.

Il est nécessaire de consolider le maillage territorial actuel, en poursuivant les actions destinées à soutenir la réponse opérationnelle des centres d'incendie et de secours du corps départemental et ceux de corps communaux.

Pour y faire face, cinq ambitions vous sont proposées :

- 1- poursuivre l'action sur la politique du volontariat (reconnaissance, renforcement du nombre de conventions avec les employeurs, management de la ressource de sapeurs-pompiers volontaires)
- 2- renforcer l'action sur le secours d'urgence aux personnes, notamment sur le sens de la mission (centrée sur l'urgence et la réduction des durées d'intervention) ainsi que sur le développement des compétences sur les gestes techniques
- 3- développer la doctrine et les compétences des sapeurs-pompiers (déclinaison des guides de doctrine nationaux, augmentation du réseau des formateurs, prise en compte des retours et partages d'expérience, accompagnement des corps communaux dans leur formation continue)
- 4- consolider et valoriser les corps communaux, en renforçant leur complémentarité avec les centres du corps départemental pour optimiser la ressource
- 5- s'engager résolument dans la prévention citoyenne et en direction de la jeunesse, afin de garantir et renforcer le vivier de sapeurs-pompiers volontaires

Cette vulnérabilité majeure pour maintenir des délais moyens de réponse opérationnelle constatés sur la période 2019-2024 nous impose de suivre plus précisément leur évolution afin de préparer des actions de fiabilisation d'une réponse opérationnelle primaire dans le cas où la situation continuerait de se dégrader malgré la mise en œuvre appuyée des 5 actions précitées proposées.

La raréfaction de la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires limite également la réponse du SDIS pour les risques plus particuliers, malgré leur évolution défavorable du fait du changement climatique.

Se préparer aux effets de l'évolution du climat

La seconde vulnérabilité identifiée est liée à l'évolution du climat et notamment le scénario prévisible de + 4 °C en 2050. Ce scénario occasionnera notamment plus de feux de forêt et de feux d'espace naturels, dans l'Aube mais également partout en France, nécessitant un renforcement significatif dans la formation des personnels. La gestion de l'eau dans ces perspectives est également à questionner. Pourra-t-on encore demain éteindre des feux avec de l'eau potable qui se fera rare ?

Cette évolution du climat augmentera également le nombre de phénomènes violents (vents, orages, inondations...), mais pour lequel le SDIS est bien équipé et la présence des corps communaux représente une véritable réponse et opportunité.

Agir ensemble pour mieux se coordonner

Une troisième piste des réflexions nous oriente vers la nécessité de renforcer la coordination inter services. La réponse de demain ne pourra pas être l'addition de politiques individuelles. Il conviendra de poursuivre la mise en œuvre des conditions de l'intelligence collective. Pour cela, la prochaine installation du conseil départemental de sécurité civile permettra d'agir en ce sens et tentera d'impliquer plus largement les différents acteurs pour améliorer la réponse globale de sécurité civile.

Mieux appréhender les risques émergents

D'autres vulnérabilités du SDIS émergent pour continuer d'assurer une réponse opérationnelle de qualité. Blackout énergétique et des télécommunications, pandémie et rupture d'approvisionnement en consommables ou matériels, le SDIS doit s'efforcer de mettre à jour et renforcer son plan de continuité d'activité.

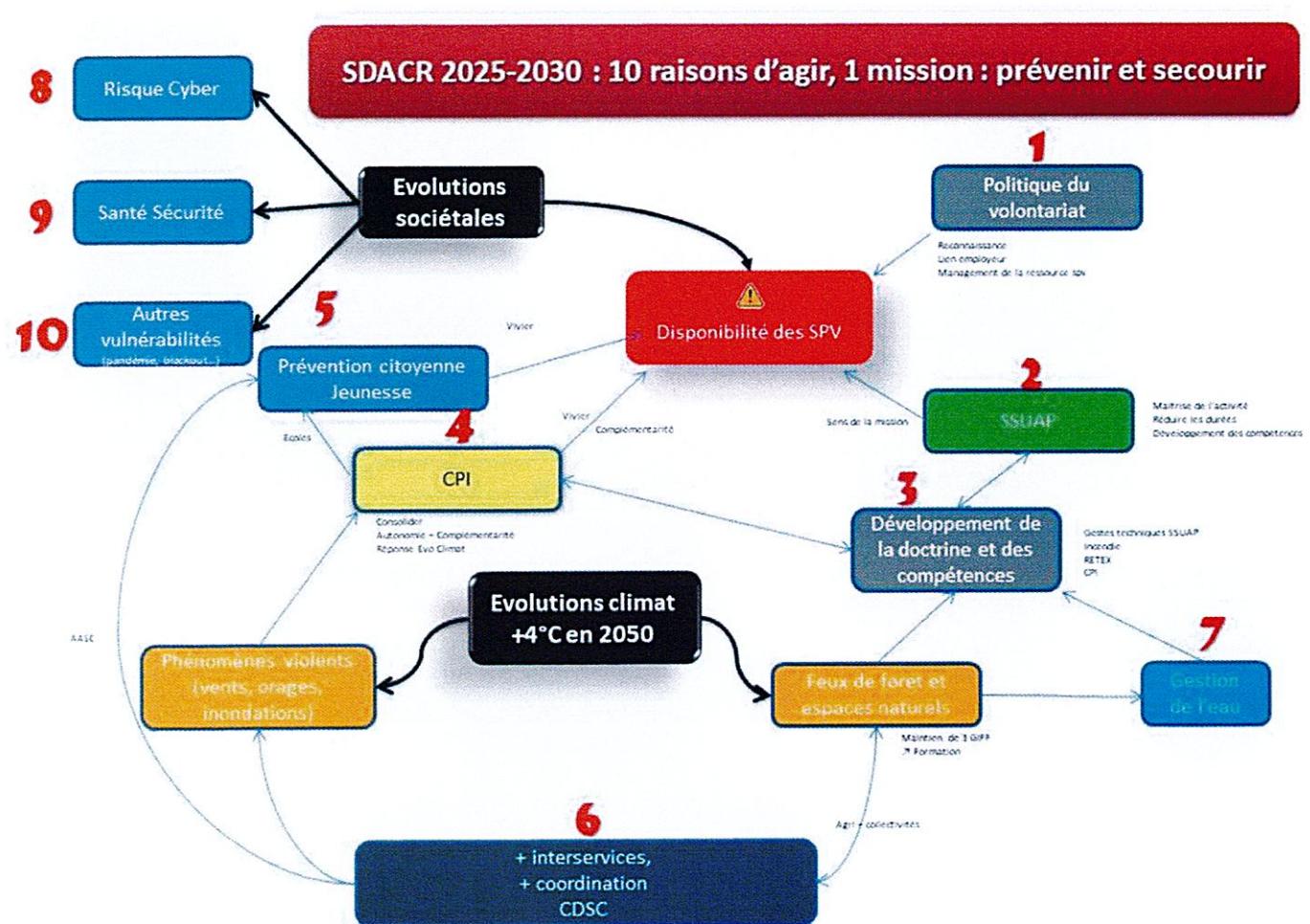
Particulièrement, la cybersécurité ainsi que la préservation de la santé et de la sécurité des sapeurs-pompiers sont deux autres thématiques sur lesquelles nous devons agir pour fiabiliser et rendre résiliente la distribution des secours.

En effet, le développement des attaques informatiques vis-à-vis des institutions publiques peut compromettre la distribution des secours.

Également l'inhalation des fumées toxiques, l'exposition aux particules fines, le stress thermique et les contraintes physiques et mentales, nécessitent une approche renforcée pour préserver la santé des intervenants à court et à long terme.

10 raisons d'agir, une mission : prévenir et secourir

Le renforcement des 10 orientations interconnectées les unes aux autres permettra in fine d'assurer une meilleure prévention des risques de sécurité civile ainsi qu'une gestion pérenne et optimisée de la ressource.



Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a été présenté

- aux membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires le 3 juin 2025 ;
- aux membres du comité social territorial le 4 juin 2025 ;
- aux membres de la commission administrative et technique le 4 juin 2025 ;

PREND connaissance du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de l'Aube ;

APPROUVE ce nouveau Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, qui sera arrêté par M. le Préfet de l'Aube.

Fait le **20 JUIN 2025**

Votes pour : 13

Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Catherine LEDOUBLE, Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.

Messieurs Bruno BAUDOUX, Jean-Marie CAMUT, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration

